

**Politique européenne de cohésion 2007-2013**

## **Les enjeux spécifiques des zones urbaines des RUP françaises**

L'exemple d'une capitale : Fort-de-France

**Monsieur Serge LETCHIMY**

*Maire de la ville de Fort-de-France*

*Président de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique*

Septembre 2005

## AVERTISSEMENT

Afin d'alimenter les discussions préalables à la préparation des futurs programmes européens, la présente contribution propose une réflexion sur les enjeux spécifiques des zones urbaines des RUP françaises. L'exemple de Fort-de-France illustre la problématique particulière d'une capitale. Cette réflexion s'appuie sur mon expérience en tant que Maire de Fort-de-France et en tant que Président de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique. Elle s'appuie également sur une longue expérience d'urbaniste avec un travail de terrain mené dans les différentes RUP.

Serge LETCHIMY

## RESUME DES CONCLUSIONS

Les enjeux spécifiques des zones urbaines des RUP françaises n'ont pas constitué un axe d'intervention privilégié des DOCUP qui relèvent davantage de la prospective régionale. Or, répondre à **l'urgence** des besoins des zones urbaines est un facteur décisif pour l'efficacité de la Politique de Cohésion dans les RUP.

Il est indispensable de tenir compte des problèmes spécifiques aux zones urbaines qui sont exacerbés dans les RUP en raison de la grave crise sociale provoquée par le caractère structurel du chômage. L'Union européenne considère qu'un taux de chômage à 10% est inacceptable, or les RUP françaises sont trois fois au delà de l'inacceptable, et ce sont les villes qui accusent les contrecoups de ce désastre social.

Les carences de développement des RUP, avec leurs lourdes conséquences sur le plan humain, sont-elles quasi-exclusivement liées à une sous utilisation des TIC et à une faible implication de la recherche dans le développement économique (par ailleurs essentiellement tourné vers le tourisme) ? Si l'innovation se révèle un facteur structurant dans les « systèmes économiques modernes », au regard de la difficulté avérée de résoudre le problème du chômage, il est également essentiel que les RUP progressent de façon volontariste et innovante dans le domaine du développement social afin de prévenir **les effets dévastateurs à long terme d'une telle crise**.

La recherche d'un développement équilibré entre les zones urbaines, économiquement les plus fortes, et le reste du territoire doit être proportionnée afin de tenir compte de la grave crise des villes. Depuis trois générations de Fonds structurels, le retard des zones urbaines – jugé non prioritaire- n'a pu être résorbé. Ce retard, lourd de conséquences pour les populations urbaines, fragilise la compétitivité du territoire régional.

Renforcer l'action territoriale en faveur des villes, **en y associant les autorités compétentes**, s'avère capital pour qu'elles puissent faire face au changement, et assumer le rôle moteur qui leur échoit dans la vie économique, sociale et culturelle du territoire, compte tenu de l'isolement de ces régions ultrapériphériques.

## SOMMAIRE

RESUME DES CONCLUSIONS.....	3
INTRODUCTION.....	5
PREMIERE PARTIE : LES ENJEUX SPECIFIQUES DES ZONES URBAINES DES RUP .....	6
<i>ELEMENTS DE DIAGNOSTIC</i> .....	6
<i>ELEMENTS DE METHODE</i> .....	7
DEUXIEME PARTIE : LA REVITALISATION URBAINE, L'EXEMPLE DE FORT-DE-FRANCE.....	12
I. DIAGNOSTIC .....	12
I.A LES ENJEUX .....	12
I.B BILAN DES DISPOSITIFS EN PLACE .....	15
I.C LES OBJECTIFS A ATTEINDRE.....	20
II. PERSPECTIVES .....	21
II.1 LE CADRE JURIDIQUE EUROPEEN.....	21
II. 1. A LES PROJETS DE REGLEMENTS POUR LA NOUVELLE POLITIQUE DE COHESION.....	21
II.1.B COMMUNICATION DE LA COMMISSION POUR UN PARTENARIAT RENFORCE AVEC LES REGIONES ULTRAPERIPHERIQUES.....	24
II. 2 LES PRIORITES STRATEGIQUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE DE LA MARTINIQUE .....	27
II.3 LA STRATEGIE DE REVITALISATION URBAINE DE FORT-DE-FRANCE.....	29
<b>AXE I FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DU PAYSAGE URBAIN</b> .....	30
<i>A travers la programmation d'espaces urbains, l'aménagement d'espaces publics et la dynamisation de l'habitat, la protection de l'environnement</i> .....	30
<b>AXE II RENDRE LA VILLE PLUS ATTRACTIVE</b> .....	31
<i>Créer les conditions qui permettent de dynamiser les activités et développer les emplois.</i> .....	31
<i>La valorisation culturelle</i> .....	32
<i>La valorisation touristique</i> .....	32
<b>AXE III PROMOUVOIR UNE VIE SOCIALE DE QUALITE</b> .....	33
<i>La culture, vecteur d'épanouissement, de lien social et d'identité</i> .....	34
<i>L'intégration des populations immigrées</i> .....	36
<i>Le sport, vecteur d'équilibre social</i> .....	36
<i>La lutte contre l'exclusion</i> .....	37
<i>La Ville, un relais pour renforcer la capacité des associations</i> .....	38
<i>Un rattrapage pour les équipements de proximité</i> .....	38
<i>Impliquer les citoyens dans le développement de la ville</i> .....	39
<b>AXE IV CONFORTER L'OUVERTURE DE LA VILLE SUR LA CARAIBE</b> .....	40
<b>AXE V RENFORCER LA CAPACITE ADMINISTRATIVE</b> .....	43
CONCLUSION.....	44

## INTRODUCTION

Depuis 1989, la contribution des Fonds structurels a été essentielle pour résorber les carences de développement des régions ultrapériphériques françaises. Cependant, des retards majeurs perdurent du point de vue de la cohésion sociale mais également dans les domaines de l'environnement, du développement économique, du développement rural et de la revitalisation urbaine. Agir de façon équilibrée dans l'ensemble de ces domaines est un facteur décisif pour l'efficacité de la politique de cohésion dans les RUP.

En adoptant, dès juillet 2004, les projets de règlements pour la réforme de la Politique de Cohésion, la Commission européenne a souhaité, qu'au sein de chaque Etat membre, une large concertation soit lancée afin d'anticiper la préparation du Cadre de référence stratégique national.

Parce que les zones urbaines sont concernées en premier lieu par les objectifs de compétitivité et de développement durable qui sous-tendent la stratégie de Lisbonne renouvelée, et parce qu'elles concentrent des enjeux spécifiques, la participation des autorités urbaines aux débats en cours, comme l'a rappelée la Commission européenne, est une condition essentielle pour une prise en compte appropriée de la dimension urbaine dans les futurs programmes opérationnels.

C'est pour répondre à cet impératif de méthode, intimement lié au principe du partenariat, que la présente contribution intervient.

Les RUP, seules régions françaises susceptibles d'être éligibles à l'objectif de convergence, feront l'objet d'une réflexion globale lors de l'élaboration du Cadre de référence stratégique national. Afin d'alimenter cette réflexion, la présente contribution propose des éléments d'analyse pour approcher la dimension urbaine de l'ultrapériphérie. Elle rappelle les défis majeurs que doivent relever les villes des RUP. Parmi eux, la revitalisation urbaine constitue un enjeu complexe, particulièrement dans le cas des capitales affectées de handicaps spécifiques.

## PREMIERE PARTIE : LES ENJEUX SPECIFIQUES DES ZONES URBAINES DES RUP

### *ELEMENTS DE DIAGNOSTIC*

Les zones urbaines des RUP subissent toutes une série de handicaps, en plus de la très forte concentration des problèmes économiques, sociaux et environnementaux que la Commission reconnaît pour les villes européennes. Les handicaps des villes des RUP découlent des caractéristiques structurelles de ces régions ultrapériphériques, tels que l'isolement, l'exiguïté du territoire<sup>1</sup>, la vulnérabilité aux cataclysmes naturels ou encore l'importance des flux migratoires...

#### *L'impact des flux migratoires*

En plus des flux migratoires liés au caractère attractif de villes « riches » dans des régions « en développement », les zones urbaines des RUP peuvent aussi être brutalement et durablement touchées par des phénomènes migratoires internes de grande ampleur provoqués par des catastrophes naturelles, ou encore par l'exode rural résultant du déclin de l'économie agricole.

**L'impact des flux migratoires sur les villes est renforcé par l'exiguïté du territoire et l'isolement de ces régions ultrapériphériques.** Or, il revient en premier lieu aux administrations municipales de faire face aux dépenses générées par ces flux. De plus, les municipalités ont toujours exercé une fonction d'intervention sociale très forte vis-à-vis des citoyens. Cette stratégie a servi à atténuer la grave crise sociale dans les années 60-70, alors que les politiques d'emplois solidaires de l'Etat n'existaient pas, préservant de fait une paix sociale précaire. Aujourd'hui, malgré de réels efforts, les Villes se caractérisent par une administration pléthorique générant une faible capacité d'auto-financement.

---

<sup>1</sup> Dans le cas de la Guyane, l'espace utile est réduit, l'essentiel du territoire étant occupé par la forêt.

### *Une concentration d'enjeux relevant du développement durable*

En regroupant un pourcentage élevé de la population dans des régions déjà caractérisées par une très forte densité, les principaux enjeux relevant du développement durable (transport, déchets, assainissement...) sont particulièrement exacerbés dans les villes des régions ultrapériphériques.

### *Une crise sociale structurelle*

Depuis une trentaine d'années, les RUP se sont engagées dans un processus de modernisation accélérée et se sont dotées d'une série d'infrastructures nécessaires au développement économique. La modernisation n'a toutefois pas été en mesure de générer un développement économique suffisant pour apporter une réponse satisfaisante à la demande sociale. Puisque, en effet, dans ces régions le chômage concerne jusqu'à 32% de la population et au moins 50% de la jeunesse. Le nombre de familles dépendant des revenus sociaux est jusqu'à six fois plus élevé que dans l'hexagone. Par ailleurs, le développement de la natalité -corollaire de la pauvreté, faut-il le rappeler ?- s'ajoute aux flux migratoires pour en fin de compte contribuer à conforter le caractère structurel du chômage des jeunes...

**Or, c'est dans les villes que se développent les phénomènes liés à l'exclusion à grande échelle des jeunes du marché du travail** : marginalisation, toxicomanie, délinquance, errance et **violence urbaine** alimentent un sentiment d'insécurité, peu propice au développement économique.

Cette situation sociale est d'autant plus grave dans un contexte de dévitalisation urbaine et de **crise de l'habitat**, caractérisée par une forte pénurie de logements sociaux et par la persistance de poches d'habitats insalubres.

### ***ELEMENTS DE METHODE***

L'élaboration d'un projet de ville dans les RUP ne peut être entrepris avec quelque chance de dégager des pistes fécondes sans porter un regard rétroactif lucide, ni moralisateur ni culpabilisant, sur les chocs supportés par ces sociétés au cours de ces trente dernières années, avec à la clé l'effondrement du socle culturel traditionnel qui constituait la richesse intrinsèque de ces populations et assurait une solide cohésion sociale.

Ce choc de la modernité, aggravé par l'absence d'un développement économique qui aurait pu en canaliser les effets, se trouve à nouveau amplifié par l'urbanité qui génère en soi rupture des solidarités et violence.

Si la capacité d'innovation et la croissance économique qu'elle engendre se révèlent des facteurs structurants dans les « systèmes économiques modernes », en regard de la difficulté avérée de résoudre le problème du chômage structurel des régions ultrapériphériques, il est également essentiel que les RUP progressent de manière volontariste et innovante dans le domaine du développement social afin de prévenir les effets dévastateurs à long terme d'une telle crise. Dans une perspective de développement durable, où il s'agit de préserver l'avenir des générations futures, une approche globale, avec un volet social et culturel innovant adapté aux réalités des RUP, donnera force et cohérence aux projets de revitalisation urbaine. Les résultats, inappréciables dans le domaine social, favoriseront l'environnement de l'activité économique.

*Pour une prise en compte appropriée de la dimension urbaine dans les programmes européens...*

**Les enjeux spécifiques des zones urbaines des RUP, n'ont pas constitué un axe d'intervention privilégié des précédents DOCUP<sup>2</sup>, les arbitrages ayant été faits en faveur des équipements structurant le territoire régional.**

**Un exemple ?** Le DOCUP Martinique 2000-2006 consacre **24 ME** à la dimension urbaine, soit 3% de l'enveloppe européenne. Ce chiffre peut être mis en parallèle, par exemple, avec le programme de développement et de rénovation urbaine de Fort-de-France qui s'élève à **150 ME** pour la période 2005-2010. Ou encore avec le programme d'investissements de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique qui s'élève à **500 ME** pour la période allant de 2004 à 2013. Dans ce dernier cas, il s'agit essentiellement d'équipements destinés aux aménagements urbains mais aussi d'équipements répondant aux impératifs du développement durable ; pour ce qui concerne **les logements sociaux** qui ne sont pas pris en compte dans ce chiffre, les besoins actuels sur le territoire de l'agglomération sont estimés à **560 ME**, dont le tiers devrait être assumé par les villes au titre des aménagements fonciers. Il apparaît donc que si les principaux maîtres d'œuvre du DOCUP Martinique, réalisent des investissements **d'enjeu régional** sur le territoire des

---

<sup>2</sup> « Les DOM sont contraints de faire face à des investissements en infrastructures (portuaires, aéroportuaires, routières, d'assainissement etc...) qui représentent, par rapport à leur produit intérieur et, plus généralement, par rapport à leurs ressources, des efforts beaucoup plus élevés qu'en Métropole. Il en résulte, de la part des décideurs, des arbitrages difficiles à effectuer entre les nombreuses priorités. Jusqu'ici les arbitrages ont été rendus en faveur des grandes infrastructures, la politique de la ville occupant un rang nettement plus mineur dans la hiérarchie des priorités ». Elaboration du CRSN- Fiches thématiques du Ministère de l'Outre-mer pour la période 2007-2013.

villes (notamment en matière de transport), les crédits destinés aux opérations portées par les autorités urbaines et répondant aux enjeux spécifiques des villes sont nettement insuffisants.

Pour l'efficacité de l'action structurelle de l'Union européenne dans les RUP, **les zones urbaines et la forte population qu'elles accueillent** devront **bénéficier de flux financiers qui soient plus explicitement liés à leurs besoins**.

Les futurs programmes opérationnels devront contenir un **dispositif dédié à la revitalisation des zones urbaines**. Afin de parvenir à un processus de développement urbain global, une approche intégrée et multisectorielle s'impose. Les types d'actions du développement urbain devront être aussi souples que possible, y compris en ce qui concerne l'éligibilité. Les mesures de renouvellement urbain physique et d'adaptation des infrastructures locales, visant à modifier des situations économiques et démographiques, devront être accompagnées en outre d'une promotion économique de l'emploi ainsi que d'actions en faveur de l'intégration sociale, de l'éducation (qui ne se résume pas à l'enseignement), de la culture, des loisirs et de l'environnement.

Attendu que certains aspects de la revitalisation urbaine peuvent être pris en compte par les politiques sectorielles et vu que des enjeux majeurs du développement des villes, notamment en matière de développement durable ou de développement économique, relèvent de politiques sectorielles, **parallèlement au dispositif dédié aux zones urbaines, les villes devront pouvoir émarger aux autres axes sectoriels**, comme c'est le cas dans la période de financement actuelle.

Afin de croiser les priorités sectorielles et la dimension territoriale urbaine, celle-ci devra être clairement explicitée à l'intérieur des axes sectoriels pour lesquels sa prise en compte est appropriée. De même, les opérations d'envergure des zones urbaines devront pouvoir être pré-programmées. **Les programmes européens offrant un cadre stable aux financements pour une période de sept ans**, les villes pourront aussi bénéficier de cette capacité de planification qui en découle.

Au vu du bilan des DOCUP précédents, un **rattrapage en faveur de l'urbain s'impose**. Les Fonds structurels pourront alors devenir un puissant levier pour rendre les villes des RUP **attractives, intégratives, viables et compétitives**.

### *Le contexte juridique européen<sup>3</sup>*

Les projets de règlements pour la nouvelle politique de cohésion mettent en exergue les enjeux et les potentialités des zones urbaines dans le développement régional.

La Communication de la Commission pour un Partenariat renforcé avec les RUP n'aborde la question urbaine dans sa complexité.

La quasi-obligation faite aux Programmes Opérationnels des RUP de répondre aux priorités contenues dans la Communication de la Commission pour un partenariat renforcé avec les RUP peut limiter la prise en compte des enjeux urbains.

**Dans le jeu du partenariat** pour l'élaboration des prochains programmes opérationnels, **cette contrainte renforce le poids stratégique des Régions et de l'Etat**, qui ont été les principaux maîtres d'œuvres des Programmes précédents et à l'origine du mémorandum qui a servi de base à la Communication de la Commission.

### *L'enjeu du partenariat*

Un partenariat élargi aux autorités urbaines est capital pour renforcer la prise en compte des enjeux urbains dans les futurs programmes opérationnels.

Ainsi, comme le permettent les projets de règlements de la Commission européenne pour la prochaine période de financement, les autorités urbaines devraient pouvoir être associées à la définition de la stratégie du CRSN, puis à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes.

De même que les communautés d'agglomération<sup>4</sup>, il est impératif que les capitales (administratives et économiques), compte tenu des charges de centralité qu'elles supportent, soient directement associées aux discussions en cours.

---

<sup>3</sup> Voir §II.1

<sup>4</sup> Ou les communautés de communes

### *L'intercommunalité*

L'intercommunalité permet de fédérer les politiques communales et de mutualiser les ressources de différentes villes. Aux côtés des principaux acteurs institutionnels (Etat-Région-Département), les communautés d'agglomération devront aussi être positionnées et reconnues comme des maîtres d'ouvrage d'opérations d'envergure menées au titre du développement du territoire urbain.

Pour les actions de revitalisation urbaine, relevant d'une stratégie horizontale de développement urbain, l'échelon de la ville peut également s'avérer pertinent car des compétences essentielles peuvent être partagées ou assumées seules par les villes. L'intercommunalité est jeune, et rejeter systématiquement l'échelon communal peut s'avérer contraire aux objectifs poursuivis.

### *L'efficacité administrative*

Au même titre que les infrastructures, la capacité des administrations publiques est déterminante pour créer les conditions du développement social et économique.

C'est la raison pour laquelle, les Villes des RUP- les capitales en particulier, compte tenu de leurs carences administratives- devront pouvoir bénéficier des nouvelles mesures pour l' « efficacité administrative », auxquelles les régions du nouvel objectif de convergence sont éligibles.

**La capacité de positionnement dans le partenariat est étroitement corrélée aux moyens (techniques, financiers et humains) dont dispose la collectivité publique. S'il n'existe pas une volonté politique forte de renforcer les moyens et la représentativité effective des autorités urbaines, un partenariat de pure forme ne permettra pas de répondre aux défis urbains et d'éviter que les handicaps persistants des zones urbaines ne compromettent le développement régional.**

## DEUXIEME PARTIE : LA REVITALISATION URBAINE, L'EXEMPLE DE FORT-DE-FRANCE

Les villes des RUP doivent relever des défis majeurs dans des domaines essentiels tels que le transport ou l'environnement. A côté de ces défis, pris en compte dans les politiques sectorielles (auxquelles les autorités urbaines devraient être plus étroitement associées) la dévitalisation urbaine constitue un enjeu complexe, particulièrement dans le cas des capitales<sup>5</sup> affectées de handicaps spécifiques. A travers l'exemple de Fort-de-France, le but est de rappeler les complexités opérationnelles et financières qui président au développement des villes, et qui cumulées à une crise socio-économique structurelle et à de graves carences administratives constituent de sérieux freins au développement urbain, avec des effets néfastes sur l'ensemble du territoire.

### I. DIAGNOSTIC

#### I.A LES ENJEUX

##### *Les défis de l'histoire...*

Après l'irruption de la Montagne Pelée en 1902, puis la fermeture massive des usines sucrières, les moyens de la Ville de Fort-de-France ont été essentiellement consacrés à accueillir une forte population déplacée provenant de l'ensemble de l'île.

Il s'en est suivi l'édification d'une ville d'urgence avec un amoncellement de quartiers, un investissement quasi-exclusivement dédié au désenclavement, à l'assainissement, à la construction de logements et aux infrastructures scolaires. Dans ce contexte, les projets d'aménagement du centre historique et de préservation du patrimoine culturel ne

---

<sup>5</sup> A l'exception du centre ville de Saint-Denis de la Réunion, toutes les capitales des RUP françaises sont confrontées à une grave dévitalisation. A l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique, ce phénomène concerne également d'autres villes, comme, par exemple, les centres villes du Lamentin et de Saint-Joseph ou certains quartiers de Schoelcher.

pouvaient être envisagés. Le retard pris en termes d'aménagement équilibré du territoire et d'amélioration du cadre de vie est considérable.

Les « contingences de la centralité » pèsent sur la capacité de la capitale à assumer de réelles fonctions centrales, attractives et modernes, compte tenu de l'extrême acuité des difficultés qu'elle rencontre.

### *Les enjeux immédiats*

**Au niveau des mutations sociales** : une ville-capitale confrontée à l'émergence subite et massive de nouvelles formes d'insécurité conjuguant errance, toxicomanie, délinquance urbaine. Près de **400<sup>6</sup> errants en provenance de l'île entière** trouvent aujourd'hui asile dans les rues de la capitale, dans un petit périmètre en cœur de ville. Leur nombre a été multiplié par deux depuis 1999.

**Au niveau de l'administration communale** : un budget « plombé » par des décennies de gestion sociale forcée en réponse à de graves crises entraînant de fait **une administration pléthorique** : 3469 employés ; un taux d'encadrement de 4% contre 10% en moyenne ; un régime indemnitaire peu attractif pour les cadres et de deux points inférieurs à celui des autres collectivités (un effort financier de 7 ME par an serait nécessaire pour ramener le régime indemnitaire à la moyenne). **D'où une faible capacité d'auto-financement : sur un budget de 199 ME, 45 ME sont destinés à l'investissement et plus de la moitié de cette somme sert à rembourser la dette ; restent 20 ME pour les dépenses d'équipements d'une ville de près de 100.000 habitants** qui, du fait de ses fonctions centrales, voit sa **population diurne multipliée par deux**.

**Au niveau de l'urbain** : ville confrontée au dépeuplement<sup>7</sup>, au vieillissement et à la paupérisation des populations restantes<sup>8</sup>, au déclin économique<sup>9</sup>, à la saturation des axes de circulation, à la pénurie des places de stationnement, au désinvestissement, à la spéculation, au dépérissement de l'habitat...

---

<sup>6</sup> Au total on compte pas moins de 600 errants sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique

<sup>7</sup> Fort-de-France a perdu 6% de sa population entre 1990 et 1999

<sup>8</sup> 20% de la population foyaloise dépend entièrement de la CAF

**Au niveau des complexités opérationnelles** : des contraintes de sites soumis aux risques naturels majeurs (séismes, glissements de terrains, inondations ...), renforcées par des statuts fonciers complexes, entraves aux projets de développement (50 pas géométriques, domaine public maritime...).

### *L'enjeu ultime*

Peux-t-on imaginer l'attractivité de la France, si Paris devenait une zone urbaine défavorisée ? Le rayonnement d'une capitale a des conséquences qui dépassent le seul champ économique...

Aussi, dans une stratégie de développement durable où l'homme se situe au cœur du développement économique, social et environnemental, l'enjeu ultime sera **de rétablir la capitale Fort-de-France dans sa fonction symbolique**. Les propos du philosophe Daniel Maragnès sur la **crise de la ville caribéenne**, tenus lors du 22<sup>e</sup> congrès panaméricain d'architectes en décembre 2004 à Pointe-à-Pitre, illustrent le bien fondé d'une telle reconquête : *« La gravité de la « crise de la ville » ne vaut pas seulement pour la ville elle-même, ses habitants, ses commerçants, mais cette crise vaut pour le pays tout entier, créant un déséquilibre qui ne concerne pas seulement les flux, les déplacements, mais constitue un véritable déficit qui concernera l'idéal de l'espace public (...). La crise de la ville ne peut dès lors pas s'apprécier dans le simple retrait d'une de ces fonctions, par exemple la fonction marchande (...), cette crise est plus profondément une crise de sa fonction symbolique telle qu'elle se manifeste en ce que cette ville cesse d'être un lieu d'investissement du désir,.. un lieu, enfin, qui ne mobilise plus les imaginaires sociaux ... L'imaginaire social est donc dépossédé d'un objet essentiel à son épanouissement, sevré d'une ville qui n'arbitre plus les élégances, et d'où la culture s'est absentée. Car la culture ne peut se réduire à sa seule théâtralisation publique.... »* .

**Tel est le défi engagé par la Ville de Fort-de-France : assumer sa vocation de Ville-Capitale et répondre par l'initiative et l'attractivité aux enjeux du développement solidaire de la Martinique .**

---

<sup>9</sup> Fort-de-France a perdu 9% de ses emplois entre 1990 et 1999

## I.B BILAN DES DISPOSITIFS EN PLACE

Depuis 1989, les programmes européens ont fait une large place au rattrapage en matière de désenclavement et autres infrastructures de base. La question urbaine, bien que très alarmante, n'étant pas jugée prioritaire. La mise en œuvre d'un développement urbain cohérent a été contrariée par des approches uniquement sectorielles, par un éparpillement des compétences et par une absence des autorités urbaines lors des phases d'élaboration et de programmation des DOCUP.

### DOCUP 2000-2006

Jusqu'à la reprogrammation du DOCUP à mi-parcours, la Ville de Fort-de-France a recherché des crédits, au cas par cas, dans les différents axes, avec des décisions aléatoires du CPS<sup>10</sup>. Cette pratique ne permet pas la mise en œuvre d'une stratégie de développement sur le long terme. **Or, l'intérêt majeur du DOCUP est de permettre cette approche stratégique en offrant un cadre stable aux financements, sur une période de 7 ans.**

#### *L'Axe des politiques urbaines*

Lors de l'adoption du DOCUP en 2000, les Fonds européens destinés aux politiques urbaines s'élevaient à 8,6 ME, ce qui représente environ 1/100ème de l'enveloppe européenne accordée à la Martinique (703 ME). A titre de comparaison, ce chiffre représente le quart du coût de construction d'un lycée (33 ME).

Dans cette enveloppe ...

- 1.6 ME revenaient au Conseil Régional et au Département pour l'embellissement des bourgs ;
- 2.2 ME étaient réservés au renforcement de l'offre de logements, via le FRAFU ;
- restaient 4.8 ME pour la politique de la ville qui se résumait à diverses expertises et aménagements de proximité.

---

<sup>10</sup> Un exemple ? Une année sur deux le Festival culturel de Fort-de-France est inéligible au titre du tourisme.

Alors que la crise du logement est un défi majeur et qu'elle constitue un caractère aggravant de la crise sociale liée au chômage, seuls 2.2 ME étaient dédiés à cette problématique. Il convient alors de noter que sur le seul territoire de la CACEM, les besoins sont actuellement de 5600 nouveaux logements sociaux. Si on considère un coût minimal de 100 000 euros pour la construction d'un logement, les besoins financiers s'élèvent à 560ME. En intervenant à hauteur de 0.04% des besoins, les fonds européens ne peuvent servir de levier pour aider ce secteur essentiel à la cohésion sociale. Signalons encore que du fait de la prise en compte des risques sismiques, la construction de logements subit des surcoûts liés à l'ultrapériphérie.

Telle était l'ambition initiale du DOCUP 2000-2006 en matière de politique territoriale urbaine.

A mi-parcours, l'axe des politiques urbaines a été doté de 15.5 ME supplémentaires, dont une partie pourra être utilisée par la Ville de Fort-de-France pour cofinancer son programme d'investissement pluriannuel aidé par l'ANRU.

Le montant des ressources du DOCUP destinées aux zones urbaines pour l'ensemble de la période 2000-2006 s'élève en fin de compte à 24 ME, ce qui représente environ 72% du coût de construction d'un lycée (et 0.3% de l'enveloppe européenne).

Le taux d'intervention des Fonds européens sur l'axe des politiques urbaines est de 31%. Compte tenu de la situation financière critique des Villes, il s'agit d'une contrainte supplémentaire qui oblige à mettre en place des financements croisés complexes pour assurer la contrepartie nationale. Il serait particulièrement important que les taux de cofinancement des différents axes soient plus explicitement liés à la capacité financière des bénéficiaires.

**Au regard de l'ensemble de ces chiffres, un rattrapage exceptionnel s'impose à tous pour combler un décalage qui ne cesse de grandir avec les autres secteurs largement aidés par les Fonds structurels. Ainsi, dans le cadre de l'aménagement du territoire, outre le principe de rééquilibrage territorial, les arbitrages devront aussi tenir compte des besoins réels des villes et des populations qu'elles abritent.**

## 2. LES DISPOSITIFS POUR LA REVITALISATION URBAINE

### *Les dispositifs financiers*

Il est important de rappeler les spécificités des dispositifs qui interviennent dans la contrepartie nationale du DOCUP. La plupart des dispositifs de l'Etat pour les villes sont assujettis à des contraintes géographiques qui, dans certains cas, peuvent nuire à un développement global de la ville. Pour ne pas rendre contraignante l'intervention des Fonds structurels, il convient de ne pas les associer systématiquement à ce type de dispositifs.

### L'ANRU

En avril 2005, la Ville de Fort-de-France a présenté un Programme Pluriannuel de Développement et de Rénovation Urbaine (2005-2010) au Comité d'Engagement de l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine). Au terme de cette négociation, l'ANRU va affecter une aide à la Ville de Fort-de-France afin de cofinancer de gros investissements - à hauteur de 50 ME sur un programme prévisionnel de 150 ME. Des fonds européens seront également sollicités en contrepartie ; une partie devra être prélevée sur l'actuel DOCUP, le reste sur le futur programme opérationnel. Les collectivités régionale et départementale interviennent aussi dans le plan de financement prévisionnel.

Il faut préciser que les critères de l'ANRU sont ciblés, seules certaines opérations peuvent être prises en compte, dans des secteurs strictement délimités, et à des taux fixés aussi par l'ANRU. Tout un pan du projet de revitalisation de la ville de Fort-de-France n'est donc pas éligible aux crédits de l'ANRU. Il s'agit notamment de toutes les opérations situées géographiquement hors des ZUS (Zones Urbaines Sensibles), et des opérations de rénovation des espaces à vocation patrimoniale et culturelle.

### LES AIDES REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

Les subventions attribuées par les collectivités régionale et départementale ne sont pas assujetties à des critères d'éligibilité contraignants. En revanche, en dehors de l'ARPEL, communément appelée l'aide régionale aux communes, et des programmes ciblés du Département (par exemple, le plan quinquennal de rénovation des équipements sportifs...), les subventions qu'accordent ces collectivités aux communes revêtent **un caractère aléatoire**.

## LA POLITIQUE DE LA VILLE

Ce dispositif, conçu pour répondre à la problématique des grands ensembles des banlieues hexagonales permet de consacrer 80% des crédits au développement social et 20% au développement urbain. Du fait de critères d'éligibilité contraignants, seuls les quartiers Dillon<sup>11</sup> et Floréal constituent des territoires prioritaires. Or la quasi-totalité des quartiers de Fort-de-France, y compris le centre ville, ont la même intensité de besoins en matière d'insertion ou de sécurité.

## FRAFU

L'accès à ces crédits est conditionné à un ensemble de critères qu'il est rarement possible de réunir. En conséquence, cette enveloppe est largement sous utilisée. L'entrée première à l'éligibilité de ce dispositif demeure la programmation de logements sociaux ; cette lecture restrictive ne favorise pas la mobilisation des fonds pour l'aménagement en cœur de ville ou prédomine un parc de logements privés, bien que dans un état souvent dégradé et disqualifié par rapport à la demande. Notons toutefois qu'en Martinique, une orientation s'est exprimée pour l'extension de l'éligibilité du FRAFU aux opérations de rénovation urbaine et non plus de manière exclusive sur la construction ex nihilo de quartiers nouveaux.

## L B U

La Ligne Budgétaire Unique constitue la source de financement de l'Etat à travers l'aide à la pierre, pour la construction comme pour la réhabilitation des logements collectifs et individuels. Relevant du budget du Ministère de l'Outre-mer, la LBU connaît depuis 3 ans une évolution inversement proportionnelle à la demande : les crédits de paiement atteignent difficilement la moitié des autorisations de programmes et demeurent bien en deçà des besoins exprimés en matière de construction neuve comme d'amélioration du parc existant.

**En résumé, l'enchevêtrement entre les dispositifs (politique de la ville, habitat, aménagement...), les géographies prioritaires, les hiatus entre les priorités nationales et la capacité d'appropriation locale, sans oublier les**

---

<sup>11</sup> Ce quartier qui se situe à l'entrée de la capitale, est né de l'exode rural il y a 40 ans. Au fil du temps, la cité Dillon est devenue une véritable ville: elle compte aujourd'hui **6800 habitants** répartis **sur une superficie de 150 hectares**. Dans ce quartier de Fort-de-France : **le chômage touche 30.5% des actifs, dont 50% des jeunes (entre 20 et 30 ans)**.

**financements croisés ou le caractère aléatoire de certaines aides, constituent autant d'obstacles à la mise en œuvre d'une stratégie cohérente de revitalisation urbaine.**

Dans le Docup 2000-2006, tous les crédits destinés aux villes étaient ciblés sur des dispositifs précis, eux-mêmes ayant leurs propres contraintes. Pour que les Fonds structurels participent à la promotion d'un processus de développement urbain global, **le champ d'éligibilité des mesures dédiées aux villes devra être suffisamment ouvert pour intégrer les aspects clés de la revitalisation urbaine.**

### *Les dispositifs institutionnels*

La CACEM, Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique, permet de fédérer les politiques communales et de mutualiser les ressources des différentes villes (Fort-de-France, Lamentin, Saint-Joseph et Schoelcher) afin de traiter efficacement de problèmes communs.

<b>Fort-de-France</b>	<b>94 049</b>
Lamentin	35 460
Schoelcher	20 815
Saint-Joseph	15 785
<b>CACEM</b>	<b>166 139</b>
Martinique	381 427

*Population de la CACEM* ( sources : Recensement INSEE, 1999 )

La CACEM est une institution jeune, née en décembre 2000.

Les compétences d'intérêt communautaire transférées à la CACEM sont : le développement économique, l'aménagement de l'espace et le transport, l'équilibre social de l'habitat, la politique de la ville, la politique d'insertion et de prévention de la délinquance. En réalité, à l'exception des politiques sectorielles de première importance dans le domaine du transport ou encore de l'environnement, la plupart des compétences de la CACEM sont partagées avec les villes.

Répondre à l'exigence d'une approche horizontale pour une régénération urgente de la capitale, implique que la stratégie de revitalisation urbaine soit également menée à l'échelle de la Ville de Fort-de-France. A ce jour, la CACEM n'est pas en mesure, seule, de répondre à cette exigence.

### **I.C LES OBJECTIFS A ATTEINDRE**

**La Ville de Fort-de-France s'est engagée dans un long processus de revitalisation urbaine...** Les Fonds structurels doivent maintenant servir de levier et compléter les dispositifs existants pour que Fort-de-France puisse entrer dans l'ère de la compétitivité et du développement durable visée par la stratégie de Lisbonne-Göteborg.

Par ces nouveaux moyens, l'administration de Fort-de-France pourra être plus efficace et la Ville pourra atteindre ses objectifs d'attractivité, d'amélioration du cadre de vie, de renforcement de la cohésion sociale et d'ouverture sur la Caraïbe.

Par ces nouveaux moyens, il s'agira aussi de rétablir la Ville dans sa fonction symbolique de « Ville-Capitale » et de l'exprimer dans ses espaces, son habitat, ses services et son image.

## II. PERSPECTIVES

### II.1 LE CADRE JURIDIQUE EUROPEEN

#### II. 1. A LES PROJETS DE REGLEMENTS POUR LA NOUVELLE POLITIQUE DE COHESION

Le 14 juillet 2004, la Commission européenne a adopté ses propositions législatives pour la réforme de la politique de cohésion.

Cette réforme repose sur les priorités stratégiques de l'Union européenne définies aux Conseils de Lisbonne (Europe de la Connaissance) et de Göteborg (Développement durable).

Trois nouveaux objectifs sont définis :

- L'objectif « **Convergence** », (proche de l'actuel objectif n° 1)
- L'Objectif «**Compétitivité régionale et emploi**» (ex objectifs 2 et 3)
- L'Objectif «**Coopération territoriale européenne**»

Après l'adoption des perspectives financières pour la période 2007-2013 et les «Orientations stratégiques de la Communauté pour la cohésion», les États membres et leurs partenaires régionaux devront établir sur cette base les «Cadres de Référence Stratégique Nationaux» (CRSN). Par la suite, la nouvelle génération de «programmes opérationnels» pourra être préparée.

La Martinique sera éligible à l'objectif de Coopération territoriale européenne. Elle sera éligible à l'objectif de Convergence, si au moment de l'adoption des perspectives financières son PIB est inférieur à 75% de la moyenne communautaire.

## PROPOSITIONS DES REGLEMENTS

### 1. LA PROBLEMATIQUE URBAINE

Les projets de règlements pour la nouvelle politique de cohésion mettent en exergue les enjeux et potentialités des zones urbaines dans le développement régional. Ils renforcent la responsabilité des autorités urbaines durant les phases d'élaboration et de suivi du CRSN et des programmes opérationnels.

#### Extraits du projet de REGLEMENT GENERAL

##### *Exposé des motifs*

*«... Se fondant sur les résultats de l'initiative URBAN, la Commission entend renforcer la place des questions urbaines en intégrant des actions de ce domaine dans les programmes régionaux. Les programmes régionaux devront indiquer comment les actions urbaines sont traitées et comment la subdélégation des responsabilités aux autorités municipales pour ces actions est organisée... »*

*«...Compte tenu de l'importance de la dimension urbaine et de la contribution des villes, et notamment des villes moyennes, au développement régional, il convient de renforcer leur prise en compte en valorisant le rôle des villes dans la programmation afin de favoriser la revitalisation urbaine... »*

*« ...Il est nécessaire pour les Etats membres, les régions et les autorités de gestion d'organiser dans les programmes opérationnels financés par le Feder au titre des objectifs « convergence » et « compétitivité régionale et emploi », la subdélégation aux autorités urbaines pour les axes prioritaires concernant la revitalisation des villes... »*

##### **Article 10 : Partenariat**

*« L'Etat membre organise un partenariat avec les autorités et les organismes qu'il désigne, à savoir :*

*- les autorités régionales, locales, urbaines et les autres autorités publiques compétentes...*

*...Le partenariat porte sur la préparation et le suivi du cadre de référence stratégique national ainsi que sur la préparation, la mise en œuvre, le suivi des programmes opérationnels... »*

##### **Article 25 : Contenu du cadre de références stratégique national**

*« La stratégie spécifie les priorités thématiques et territoriales, y compris pour la revitalisation urbaine... »*

##### **Article 36 : Les programmes opérationnels comportent**

*« ... une information sur le traitement de la question urbaine, comportant la liste des villes retenues et les modalités de subdélégation aux autorités urbaines, éventuellement par le biais d'une subvention globale ... »*

## Extraits du projet de REGLEMENT FEDER

### **Article 8 : La dimension urbaine**

*« .... le FEDER soutient le développement de stratégies participatives et intégrées pour faire face à la forte concentration de problèmes économiques, environnementaux et sociaux dans les agglomérations urbaines. L'action peut combiner la réhabilitation de l'environnement physique, la reconversion des friches industrielles ainsi que la préservation et la mise en valeur du patrimoine historique et culturel avec des actions stimulant l'esprit d'entreprise, l'emploi local, le développement communautaire et la fourniture de services à la population, compte tenu de l'évolution des structures démographiques.... »*

## 2. L'EFFICACITE ADMINISTRATIVE

Les projets de règlement rendent éligibles des actions visant à renforcer l'efficacité des administrations publiques, à tous les échelons territoriaux.

## 3. LA COOPERATION TERRITORIALE EUROPEENNE

Une action «grand voisinage» visant à faciliter la coopération avec les pays voisins sera intégrée au titre des nouveaux programmes de «coopération territoriale européenne».

Au titre de l'objectif « coopération territoriale européenne », le FEDER concentre son aide sur :

*« 1) Le développement d'activités économiques et sociales transfrontalières au moyen de stratégies conjointes en faveur du développement territorial durable, en particulier:*

*a) en encourageant l'esprit d'entreprise et en particulier le développement des PME, du tourisme, de la culture et du commerce transfrontalier;*

*b) en encourageant la protection et la gestion conjointe de l'environnement;*

*c) en réduisant l'isolement par un meilleur accès aux réseaux et services de transport, d'information et de communication et aux réseaux transfrontaliers d'eau, de gestion des déchets et d'énergie;*

*d) en développant la collaboration, les capacités et l'utilisation conjointe des infrastructures, en particulier dans des secteurs tels que la santé, la culture et l'éducation*

... »

Le projet de règlement FEDER énonce l'éligibilité des actions sociales et culturelles dans le cadre de la coopération.

#### 4. LE TOURISME

Le règlement FEDER mentionne la culture, au moins dans son aspect patrimonial, comme un pilier du tourisme durable.

*« Au titre de l'objectif « convergence », le FEDER concentre son aide sur le soutien du développement économique durable, intégré au niveau régional et local en mobilisant et en renforçant la capacité endogène au moyen de programmes axés sur la modernisation et la diversification des structures économiques régionales, principalement dans les domaines suivants :*

*1) Recherche et développement technologique (RDT), ... ; 2) Société de l'information ... (TIC) ; 3) Environnement ... ; 4) Prévention des risques*

*....*

*5) Tourisme incluant la promotion du patrimoine naturel et culturel en tant que potentiel pour le développement du tourisme durable, la protection et la valorisation du patrimoine culturel à l'appui du développement économique, et l'aide à l'amélioration des services touristiques en vue de fournir de nouveaux services à valeur ajoutée plus élevée.*

*6) Investissements dans les transports ; ...7) Énergie incluant les réseaux transeuropéens ; ...8) Investissements en faveur de l'éducation, ... ;9) Investissements en faveur de la santé ... ;10) Aide directe aux investissements dans les PME... »*

#### II.1.B COMMUNICATION DE LA COMMISSION POUR UN PARTENARIAT RENFORCE AVEC LES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

En réponse au mémorandum préparé par les sept **Régions ultrapériphériques**, en concertation avec les trois **Etats membres**, la Commission a adopté une communication sur les RUP en mai 2004. Les propositions de la Commission abordent de manière transversale les principales questions qui affectent le développement et l'intégration des régions ultrapériphériques. Elles s'articulent autour de trois piliers d'analyse et de mesures : l'accessibilité des régions ultrapériphériques, leur compétitivité, et leur coopération avec le reste des régions européennes et leur intégration dans leur zone.

## 1. LA PROBLEMATIQUE URBAINE

La Communication de la Commission pour un partenariat renforcé avec les RUP n'aborde pas la question urbaine dans sa complexité.

Le mémorandum avait pour objectif principal l'obtention de mesures dérogatoires ou compensatrices dans les domaines où les politiques de l'Union ne répondent pas aux contraintes spécifiques des RUP.

La quasi-obligation faite aux Programmes Opérationnels des RUP de répondre aux priorités contenues dans la communication de la Commission pour un partenariat renforcé avec les RUP peut atténuer la prise en compte des enjeux urbains qui pourtant constituent une priorité des projets de règlement pour la prochaine période de financement.

**Dans le jeu du partenariat** pour l'élaboration des prochains programmes opérationnels, **cette contrainte renforce le poids stratégique des Régions et de l'Etat**, qui ont été les principaux maîtres d'œuvres des Programmes précédents.

## 2. LE PROGRAMME SPECIFIQUE DE COMPENSATION DES SURCOUTS

La reconnaissance des handicaps des RUP a conduit la Commission à mettre en place un programme spécifique en faveur de ces régions comprenant des actions visant à pallier :

- Le déficit d'accessibilité dû au grand éloignement
- L'étroitesse du marché régional
- Les difficultés environnementales et climatiques

## 3. LA COOPERATION

La coopération avec les pays voisins représente un axe prioritaire de la communication de la Commission pour un partenariat renforcé avec les RUP. Compte tenu des enjeux actuels et de la nécessité d'avoir un cadre juridique pour

renforcer le partenariat avec les RUP-notamment lors des négociations commerciales de l'UE avec les pays voisins- **les propositions relèvent essentiellement du champ économique et commercial.**

Si, en préambule, la Communication évoque la nécessité de renforcer des liens sociaux et culturels avec les pays voisins, dans la partie relative aux priorités et actions concrètes, on ne trouve plus trace de cette préoccupation. On mentionne bien l'idée de faciliter l'échange de personnes, mais dans une finalité économique. En définitive, bien que **l'intégration culturelle** soit un objectif prioritaire pour les RUP françaises - compte tenu de l'isolement de ces régions et des liens humains avec les pays voisins... - **la communication pour un partenariat renforcé avec les RUP est moins disante que le règlement FEDER qui s'applique à l'ensemble du territoire européen.**

## II. 2 LES PRIORITES STRATEGIQUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE DE LA MARTINIQUE

Avant de décrire la stratégie de revitalisation de la capitale, il convient de présenter les grandes lignes du projet de développement de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique. Car la revitalisation de la capitale doit aussi s'inscrire dans un schéma cohérent de développement du territoire communautaire.

Les préoccupations de la Communauté d'Agglomération dépassent le seul champ de la revitalisation urbaine<sup>12</sup>. Ici seront évoquées les grandes priorités sectorielles de la CACEM. Elles reposent sur des objectifs de compétitivité économique, de développement durable, d'aménagement du territoire et de cohésion sociale.

### **La compétitivité économique<sup>13</sup> :**

Les carences de développement de la Martinique avec leurs lourdes conséquences sur le plan humain, sont-elles quasi-exclusivement liées à une sous utilisation des TIC et à une faible implication de la recherche dans le développement économique (par ailleurs essentiellement tourné vers le tourisme)? Les carences objectives dans le domaine de l'innovation et de la recherche viennent s'ajouter à d'autres carences structurelles pour lesquelles une politique d'intervention volontariste serait appropriée. Au rang de ces carences, figurent les aménagements urbains.

Pour ce qui relève strictement de l'économie, les priorités de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique tiennent compte de la nature du tissu économique dans la conurbation (essentiellement axé sur les services marchands dotés d'un fort potentiel de croissance) et répondent à la nécessité de créer des emplois. Elles favorisent également l'aptitude des entreprises à innover. L'intervention de la CACEM se déclinera comme suit : la création d'activités et d'emplois grâce à la réalisation de **zones d'activités**, la création de pépinières d'entreprises, l'assistance aux entreprises et le conseil pour l'innovation, la création d'un observatoire économique...

---

<sup>12</sup> Il convient en outre de rappeler qu'une partie du territoire de la Communauté d'Agglomération se situe en zone rurale

<sup>13</sup> Le développement économique est une compétence obligatoire des Communautés d'agglomération.

## **Le développement durable**

### **La protection de l'environnement**

L'Environnement est une des compétences majeures de la CACEM. Elle vise à améliorer la qualité de vie des habitants, notamment par l'amélioration des prestations offertes dans le domaine de la gestion et du traitement des déchets.

Dans le domaine de l'assainissement, les risques d'inondation constituent une priorité majeure, notamment dans la plaine du Lamentin, ou encore sur le territoire de Saint-Joseph. Cet aspect, primordial pour l'amélioration du cadre de vie des habitants, doit aussi favoriser l'activité économique car de nombreuses entreprises sont fragilisées par leur implantation en zone inondable. Réaliser des travaux pour limiter les risques d'inondation reste un objectif prioritaire de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique.

### **Le transport**

En matière de **transport urbain**, la Communauté d'Agglomération vise à assurer un équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de facilité d'accès, d'une part, et la protection de l'environnement et de la santé, d'autre part. Il s'agit dès lors de proposer des solutions alternatives à la voiture individuelle et d'améliorer l'offre de transport en commun. Véritable outil d'aménagement du territoire, le transport collectif est en pleine évolution. Il devra s'adapter à moyen terme au projet de TCSP mis en œuvre par les principaux acteurs institutionnels (Région-Département-Etat) avec la CACEM (pour le volet relatif à la gestion du transport).

Compte tenu de la situation critique du réseau routier, la CACEM veut aussi faire du transport maritime des passagers un axe fort d'une nouvelle politique de stationnement et de circulation.

## L'aménagement du territoire

La Communauté d'Agglomération a compétence pour aménager les voiries classées d'intérêt communautaire, aménager les grands axes de circulation, construire et gérer les parcs de stationnement. Elle a aussi vocation à créer des équipements structurant culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

## La cohésion sociale

Au regard de l'importance de la crise sociale dans la conurbation, agir en faveur de cohésion sociale s'est vite imposé comme une nécessité. Cette compétence reste largement partagée avec les communes, vue l'importance de la proximité dans ce domaine. L'objectif de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique est de mettre en oeuvre au niveau intercommunal, des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local, d'insertion économique et sociale, et de prévention de la délinquance : contrat de ville d'Agglomération, plan local pour l'insertion et l'emploi, contrat local de sécurité et enfin le Plan Local d'Habitat pour **gagner la bataille du logement**.

## II.3 LA STRATEGIE DE REVITALISATION URBAINE DE FORT-DE-FRANCE

### *Description de la stratégie de revitalisation de Fort-de-France*

La stratégie de revitalisation de Fort-de-France s'inscrit également dans la stratégie européenne pour le développement des zones urbaines définie dans les projets de règlement de la Commission. Aussi, cette stratégie ne se résume pas à une approche d'aménagement urbain sectoriel, tel que ce fut le cas dans les DOCUP successifs, mais bien à une approche horizontale, au sens où l'entend la Commission européenne en son article 8 du projet de règlement FEDER, avec des déclinaisons dans le domaine économique, environnemental, social, culturel et aussi dans le domaine de la coopération régionale, compte tenu de la situation géographique particulière de Fort-de-France.

La stratégie de revitalisation de Fort-de-France vise cinq objectifs :

- ✓ *Axe I Favoriser le renouvellement du paysage urbain*
- ✓ *Axe II Rendre la ville plus attractive*
- ✓ *Axe III Promouvoir une vie sociale de qualité*

- ✓ *Axe IV Conforter l'ouverture de la ville sur la Caraïbe*
- ✓ *Axe V Renforcer la capacité administrative*

La description de la stratégie n'anticipe pas sur les questions de volumétrie (la quantification précise des carences) ni sur la planification (pour déterminer les projets et l'enveloppe financière nécessaire pour la période de référence).

### ***AXE I FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DU PAYSAGE URBAIN***

***A travers la programmation d'espaces urbains, l'aménagement d'espaces publics et la dynamisation de l'habitat, la protection de l'environnement***

L'amélioration du cadre de vie passe par la **réhabilitation de l'environnement physique** de la capitale qui s'est fortement dégradé au fil des ans entraînant un dépeuplement progressif depuis plusieurs années. Des actions d'envergure doivent être menées en vue de rattraper l'important retard accumulé. Elles devraient aussi pouvoir englober des investissements qui étaient difficilement finançables au titre du DOCUP 2000-2006, mais pour lesquels l'intervention des Fonds structurels serait nécessaire, tels ceux relatifs à l'**assainissement des eaux pluviales**<sup>14</sup> ...

Sont également nécessaires, divers **aménagements urbains** : des aménagements de base (aménagement foncier, espaces publics, ...) mais aussi ceux facilitant la sécurisation (éclairage public...) ou encore l'amélioration de l'accessibilité des personnes âgées et handicapées...)

Dans le domaine de l'habitat, la résorption de l'habitat insalubre et la **construction de logements sociaux** sont des objectifs prioritaires.

Pour **lutter contre l'abandon et la paupérisation du centre-ville** avec ses lourdes conséquences sur le plan de la sécurité mais aussi en termes économiques, favoriser la **construction de logements attractifs**<sup>15</sup> est également un enjeu essentiel ...

---

<sup>14</sup> La mauvaise évacuation des eaux pluviales provoque des gênes considérables, même en absence de risque majeur d'inondation.

<sup>15</sup> Tel est l'objectif du futur complexe d'affaires et de logements « La Maison des Amériques » (ainsi nommé car faisant appel à des concepteurs caribéens).

L'intervention des Fonds structurels peut pallier la faiblesse des dispositifs existants pour la **revitalisation des centres anciens**. La défiscalisation dans le neuf et la LBU demeurent de puissants vecteurs d'extension urbaine et sont difficilement mobilisables pour le recyclage de l'existant, soumis par ailleurs à d'autres contraintes (indivision, cherté et qualité du foncier ...).

La revitalisation du centre ville comprend aussi la mise en valeur des **lieux patrimoniaux**. Pour faire le lien entre projet urbain et projets patrimoniaux, une approche transversale est nécessaire qui consiste notamment à créer du lien entre Histoire, Patrimoine et Economie touristique ... Il s'agit, dès lors, de mettre en valeur des sites de richesse patrimoniale à fort potentiel d'attractivité touristique, mais aussi de mettre en réseau des lieux de mémoire, des espaces de valeur patrimoniale et des équipements muséographiques et culturels pour proposer des circuits de tourisme urbain.

Dès lors, l'évolution de Fort-de-France devra s'inscrire dans un **développement soucieux de l'environnement et du long terme**. La protection contre les risques, l'amélioration du réseau d'assainissement des eaux usées, le développement d'une construction haute qualité, et la reconquête des friches urbaines concourent à cet objectif. Une attention particulière sera portée à la préservation du **patrimoine naturel** exceptionnel de la partie nord de la ville ...

## **AXE II RENDRE LA VILLE PLUS ATTRACTIVE**

*Créer les conditions qui permettent de dynamiser les activités et développer les emplois.*

Fort-de-France occupe une place centrale dans l'activité économique en Martinique. **Près 37%<sup>16</sup> des emplois de l'île sont localisés dans la capitale** ; à Fort-de-France, un emploi sur deux est occupé par un non Foyalais. Ce fonctionnement se traduit par d'importants besoins de déplacements. Les investissements pris en charge par les différents partenaires -dans une stratégie d'aménagement du territoire régional ou d'amélioration du transport urbain dans l'agglomération- doivent être accompagnés d'interventions notables en matière **d'amélioration du réseau de voirie**. La réhabilitation de la voirie municipale devra pouvoir être soutenue par les Fonds structurels, compte tenu de l'ampleur des travaux<sup>17</sup> et de l'effort financier à fournir.

---

<sup>16</sup> Plus de 60 % des emplois sont localisés dans la Communauté d'Agglomération.

<sup>17</sup> A titre indicatif, la voirie municipale totalise 220 Km. Le désenclavement des quartiers constitue une première priorité.

Du point de vue économique, **la nécessité de développer des emplois apparaît toujours comme fondamentale**. Dans le cadre de la Communauté d'agglomération, des actions d'envergure sont menées, telle la réalisation de zones d'activités économiques. A l'échelle de la Ville, des actions de proximité (amélioration du stationnement<sup>18</sup> et des abords des commerces, campagnes de promotion...) sont essentielles pour dynamiser l'intense activité commerciale concentrée en cœur de ville.

Pour favoriser la compétitivité économique, il appartient **aussi** à la Ville de créer les conditions d'émergence de **nouveaux services**, notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication...

### *La valorisation culturelle*

Le **développement culturel**, au même titre que la conservation du patrimoine, doit être prioritaire dans la stratégie de revitalisation car c'est un facteur essentiel pour la vitalité de la ville et pour ses résultats économiques.

Depuis plusieurs années la Ville de Fort-de-France mène une politique d'animation culturelle ambitieuse dont l'impact dépasse le seul territoire de l'île. Cette politique devra évoluer, au delà des seuls événementiels, vers une pratique d'animation tout au long de l'année, à travers la création de nouveaux lieux<sup>19</sup>. L'animation culturelle pourra aussi être un pilier de la sécurisation de la ville la nuit.

### *La valorisation touristique*

L'attractivité de la capitale est déterminante pour le développement du tourisme en Martinique. **Avec 85% de visites des séjournants dans l'île, Fort-de-France est la commune qui reçoit le plus de visiteurs**. Par conséquent, la ville de Fort-de-France devrait pouvoir être considérée comme une zone d'aménagement touristique prioritaire pour être en mesure de mobiliser les crédits européens destinés à ces zones. Rappelons que pour la prochaine période de financement, les projets de règlements de la Commission mentionnent la valorisation du patrimoine culturel comme un pilier du

---

<sup>18</sup> La question cruciale du stationnement est aussi traitée à l'échelle de l'intercommunalité, en liaison avec une gestion rationnelle des déplacements dans l'agglomération.

<sup>19</sup> Le projet « Les Postales » est destiné à créer dans la ville un lieu d'animation permanent, d'un haut niveau culturel.

tourisme. Les Fonds européens devront alors pouvoir participer substantiellement à la régénération du centre historique de Fort-de-France.

Le tourisme urbain à Fort-de-France se développe aussi de façon transversale en liaison avec la valorisation culturelle.

Pour un tourisme durable qui suscite l'adhésion de la population, la Ville de Fort-de-France va développer l'image d'un tourisme urbain qui donne aux Foyalais le sentiment d'être fier de partager un patrimoine, nature et culture à la beauté légendaire, plutôt que de voir sa ville et soi-même réduits en objets par la publicité touristique.

Signalons encore que le tourisme urbain peut donner lieu à la création de nouveaux emplois, tels les stewards urbains, ou encore les « town managers ».

### ***AXE III PROMOUVOIR UNE VIE SOCIALE DE QUALITE***

Compte tenu de l'importance de la crise sociale avec ses effets néfastes qui se concentrent à Fort-de-France mais que l'on retrouve, à une autre échelle, dans les autres villes de l'agglomération, un **contrat de ville d'agglomération**<sup>20</sup> a vu le jour en 2004 afin de prendre en charge certains aspects de cette crise. Le **logement social** est aussi un enjeu essentiel de la cohésion sociale que la Ville cherchera dorénavant à relever prioritairement à travers le futur Programme local de l'habitat (PLH)<sup>21</sup> que portera la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique. A l'horizon 2013, l'objectif est de favoriser la construction de 13 000 logements sociaux sur l'agglomération dont la moitié sur Fort-de-France.

Ici, seront développées les orientations de cohésion sociale propres à la capitale, où la culture, depuis plusieurs décennies, tient une place importante. La culture se présente dès lors comme un **catalyseur** de la cohésion sociale. Ce terme rappelle que la revitalisation urbaine ne peut faire l'économie d'une réflexion spécifique destinée à assurer une **cohérence** entre les différentes actions mises en œuvre.

---

<sup>20</sup> La politique de la ville est devenue une compétence intercommunale. Aussi, le niveau intercommunal va s'articuler avec un niveau communal qui conservera une capacité à réaliser des actions de proximité non traitées au titre du contrat de ville d'agglomération

<sup>21</sup> Le PLH permettra de construire des logements, de réhabiliter des appartements vacants, d'aider à l'accession à la propriété, de poursuivre la **résorption de l'habitat insalubre**.

### *La culture, vecteur d'épanouissement, de lien social et d'identité*

Dans un contexte de crise socio-économique durable où rien ne laisse entrevoir une baisse significative du chômage, la culture doit constituer un terrain d'épanouissement et de valorisation de l'image de soi. L'« anomalie » que représente le chômage structurel à grande échelle a des conséquences néfastes sur l'ensemble de la population du fait du « manque de compétitivité » de la région.

Si la compétitivité économique apparaît comme une priorité, en celle-ci ne peut consister l'unique échelle de valeurs pour atteindre les objectifs de développement durable qui placent l'homme et son épanouissement au cœur du développement économique, social et environnemental. C'est la raison pour laquelle, même si sa rentabilité économique n'apparaît pas d'emblée, la culture représente un enjeu vital qui lui vaut d'être soutenue.

Particulièrement dans le cas de la Martinique, où la production économique est affectée de lourds handicaps dans sa capacité à apporter des réponses à la demande sociale, le soutien à la culture n'apparaît pas comme un luxe, mais comme un puissant vecteur d'épanouissement, de lien social et d'identité.

La Ville de Fort-de-France va renforcer l'orientation culturelle qui la caractérise, et aussi innover pour s'adapter aux nouveaux enjeux.

### **Innover**

L'élaboration d'un projet de ville capitale pour Fort-de-France ne peut être entrepris sans porter un regard rétroactif sur les chocs supportés par la société martiniquaise au cours des trente dernières années.

A la veille du déferlement de la modernité, la richesse la plus précieuse de la société martiniquaise, au point d'en constituer la caractéristique très forte et de faire la fierté de la population, c'était sa culture sociale, un ensemble de valeurs, de comportements et de pratiques, ayant pour effet de réaliser une solide cohésion sociale et qui, plus que la production de spectacles, constitue la vraie culture d'un peuple, le terreau qui nourrit son identité et qui supporte et

façonne sa relation au monde. La culture, c'est la coutume et si on y réfléchit bien et en vertu de l'étymologie du mot qui vient de costume, c'est ce qui habille un peuple. Or, en perdant sa coutume, la Martinique s'est retrouvée nue.

Or il n'est pas vrai que cette culture soit perdue à jamais, d'autant qu'elle subsiste chez nombres d'individus et en certains lieux, ou encore dans la création artistique... Il convient donc de mettre en place tout un ensemble cohérent de structures et de pratiques, visant à revivifier cette culture sociale. Ceci ne devrait-il pas être l'objet d'un projet de ville et d'une politique de la ville qui puiseraient une force et une cohérence inégalables, et dont les résultats seraient inappréciables à la fois dans le domaine social que pour ce qui est de la culture et de l'identité. D'ailleurs la mise en œuvre d'un tel projet et d'une telle politique obligera à élaborer des modèles d'opérer originaux, plutôt qu'à plaquer des dispositifs dont l'efficacité peine à être démontrée...

Donc, restaurer la culture sociale, c'est restaurer un certain langage, un costume bien couturé qui rend à même de faire supporter les chocs de l'avènement d'un monde moderne et global.

### **Conforter l'existant**

Avec plus de deux milles stagiaires par an, le SERMAC joue un rôle crucial dans l'éducation, l'insertion et la cohésion sociale, en invitant les publics les plus divers de la Martinique à s'initier aux pratiques culturelles caribéennes. Le FSE et le FEDER, devraient être utilisés pour conforter le SERMAC dans ses missions sociales et éducatives.

Le territoire de la ville de Fort-de-France est émaillé de centres culturels, témoins de l'ambition d'un maire poète, malheureusement ces équipements sont aujourd'hui entièrement vétustes et ne peuvent remplir la mission sociale qui leur échoit compte tenu du fort taux de chômage chez les jeunes. Une politique de modernisation ambitieuse de ces structures devrait être réalisée. Une fois réaménagés et devenus attractifs, les centres culturels pourront aussi devenir le lieu d'expression des « cultures urbaines »<sup>22</sup> -tel le hip Hop, par exemple- qui présentent la particularité d'être très captives pour une jeunesse souvent confrontée au désabusement et au désenchantement. En absence de lieux dédiés, ces cultures émergentes s'expriment dans la rue.

---

<sup>22</sup> Compte tenu du fort potentiel d'attraction des cultures urbaines chez des jeunes en perte de repères, une réflexion est également en cours autour d'un vaste projet éducatif. et culturel, avec la création d'un lieu uniquement dédié aux cultures urbaines.

Les centres culturels devraient aussi permettre de favoriser l'expression des « cultures innovantes », ce qui nécessite des équipements en NTIC.

### *L'intégration des populations immigrées*

Fort-de-France concentre en certains quartiers une forte population immigrée provenant des îles voisines. Le phénomène est sans commune mesure avec ce que l'on peut observer à Cayenne ou à Pointe-à-Pitre, mais il existe et mérite qu'une attention particulière lui soit portée.

Bien qu'issus de la même histoire (colonisation, traite négrière, esclavage), des antagonismes peuvent apparaître entre les natifs des DFA et les autres caribéens du fait, notamment d'un « différentiel économique ». La culture, compte tenu d'un patrimoine commun et riche, peut être un moyen efficace pour établir des échanges paritaires.

Il pourrait être opportun d'innover avec Cayenne et Pointe-à-Pitre, dans un projet de coopération culturelle afin de prévenir les risques de dégradation du climat social qui sont bien réels dans ces deux autres capitales.

Cette entreprise de coopération culturelle, peut être déclinée en différents types d'actions, y compris de formation, destinées à tous les publics et auxquelles pourront être associés des artistes caribéens vivant à l'extérieur. Elle doit déboucher sur des formes nouvelles de créer ensemble, de vivre ensemble.

Car l'intégration des populations immigrées ne peut pas se réduire à la mise en place d'une succession d'actions sectorielles, telle, par exemple, la fourniture de logements très sociaux suite à l'éradication de poches d'habitats insalubres ceci pouvant provoquer l'incompréhension des populations natives, obligées, elles, d'attendre plusieurs années avant d'obtenir un logement social. Dans l'approche globale en faveur de l'intégration, la culture doit jouer un rôle primordial en pacifiant les relations.

### *Le sport, vecteur d'équilibre social*

Dans un contexte de chômage touchant 50% de la jeunesse, les activités sportives ne peuvent être perçues comme relevant uniquement du loisir, mais bien comme un puissant facteur d'intégration des publics risquant la déviance sociale.

Par ailleurs, des statistiques préoccupantes montrent que 90% des jeunes Foyalais n'ont aucune pratique sportive en dehors de l'enseignement scolaire. Ce chiffre est aussi à mettre en relation avec le manque d'équipements sportifs dans la ville, et aussi à l'absence de diversification des infrastructures (un exemple ? il n'y a pas de piscine municipale à Fort-de-France. ..).

Parce que l'éducation ne peut se réduire à l'enseignement, les infrastructures sportives devraient aussi pouvoir être financées au titre d'infrastructures liées à l'éducation.

La ville de Fort-de-France a lancé un projet d'Ecoles Municipales des Activités Physiques, le Feder au titre des infrastructures et le FSE sur le plan des actions sociales devraient pouvoir être mobilisés pour accompagner la Ville dans cette mission primordiale.

Enfin, dans le cadre d'une politique sportive ambitieuse à des fins éducatives et de cohésion sociale, le sport peut générer de nombreux emplois directs (formateurs, animateurs ...)

### *La lutte contre l'exclusion*

Les Villes n'ont pas de compétence directe en matière d'emploi. Avec un taux de chômage si élevé, elles peuvent agir à la marge d'un tel fléau en lançant des grands chantiers ou en favorisant l'attractivité du territoire. Du fait de la pression du chômage, malgré leurs efforts pour une plus grande maîtrise budgétaire, les Villes sont aussi obligées de recruter du personnel sous forme de contrats aidés. Ainsi, à la mairie de Fort-de-France, on compte pas moins de 400 emplois de ce type. Pour que ces emplois puissent aller dans le sens d'une plus grande efficacité administrative, des formations sont également prévues...

L'ensemble des politiques et actions mises en œuvre ne permettent pas d'atteindre l'embellie. En conséquence, une part de la population est clairement exposée au risque d'exclusion sociale, y compris dans la forme la plus destructive de la pauvreté modernisée, l'errance.

Différents **dispositifs nationaux** de lutte contre l'exclusion se superposent sur le territoire de Fort-de-France. Leur capacité à faire face à une crise sociale exacerbée, peut être entravée du fait des contraintes administratives qui les entourent. Quand, en plus, ces dispositifs viennent à mobiliser du FSE, ils deviennent carrément dissuasifs pour une

bonne part des bénéficiaires intermédiaires que sont les associations. Les systèmes administratifs et de contrôle sont bien trop complexes et demandent beaucoup trop de temps. Par conséquent, **Il est impératif que les règles d'utilisation du FSE soient assouplies**, particulièrement pour les actions de lutte contre l'exclusion. **Tous les niveaux de l'administration en cause doivent s'engager à réduire les obstacles administratifs.**

La Ville de Fort-de-France, tout en soutenant les dispositifs existants, a mis en place une cellule d'insertion avec pour vocation de proposer aux associations relais des chantiers d'insertion souples, non labellisés.

**Cette initiative innovante devra, pour obtenir des résultats, compter sur un soutien sans faille des partenaires.**

### *La Ville, un relais pour renforcer la capacité des associations*

La Ville de Fort-de-France, à travers différents services et dispositifs, est en relation avec plus d'une centaine d'associations oeuvrant dans le domaine social, sportif ou culturel. Les associations servent d'interface entre la Ville et les publics cibles. Des subventions leur sont versées pour réaliser des actions ou cofinancer des emplois aidés. Ces structures sont encadrées soit par des bénévoles, soit par des emplois aidés eux-même peu formés.

Compte tenu des enjeux sociaux, il est essentiel de renforcer la capacité des associations. La Ville, avec le soutien des Fonds structurels, peut jouer un rôle déterminant pour atteindre cet objectif<sup>23</sup>. En outre, le secteur associatif peut constituer un gisement d'emplois, y compris dans le domaine des services de proximité, compte tenu notamment du vieillissement attendu de la population.

### *Un rattrapage pour les équipements de proximité*

La ville de Fort-de-France concentre une série d'équipements d'enjeu régional (administratifs, sanitaires, culturels ou sportifs). Parallèlement, la ville souffre d'un manque **d'équipements de proximité**. Les besoins de la population en

---

<sup>23</sup> Cette action entre en synergie avec une nouvelle initiative programmée par la Cacem pour définir un cadre qui permettra l'accompagnement les associations dans leur projet en instaurant un Fonds d'aide pour l'initiative associative et pour l'emploi.

matière d'équipements de proximité imposent un effort particulier, principalement dans le domaine socio-éducatif. La stratégie de Lisbonne fixe pour 2010 la disponibilité de structures de garde pour 90% des enfants de plus de trois ans ne pouvant aller à l'école et à 33% pour les enfants de moins de trois ans. La ville de Fort-de-France, avec le soutien des Fonds structurels, pourra converger vers cet objectif.

Un rattrapage doit aussi être envisagé pour les écoles, les équipements sportifs et culturels. Il convient de préciser que le rattrapage ne doit pas être seulement quantitatif, il devra donc aussi concerner **la réhabilitation** des structures existantes. Cette réhabilitation devra comporter **une modernisation** des équipements pour le recours à l'utilisation **des TIC**. Actuellement les équipements de proximité de la ville sont éclatés sur plus d'une centaine de sites (64 écoles, 13 crèches, 10 centres culturels...). Une mise en réseau de ces structures est un préalable pour améliorer la gestion de ces équipements par la Ville.

### *Impliquer les citoyens dans le développement de la ville*

L'Union européenne considère qu'une approche participative peut considérablement renforcer la démocratie locale et donc surmonter le scepticisme croissant des habitants envers les institutions administratives et politiques.

A travers la mise en place de Conseils de quartier ou encore des « forums urbains » Fort-de-France s'inscrit dans une telle démarche, qu'elle souhaite renforcer, en créant de nouveaux lieux permanents de rencontres et d'exposition pour les projets de la Ville.

#### *AXE IV CONFORTER L'OUVERTURE DE LA VILLE SUR LA CARAÏBE*

La ville est le lieu par excellence où s'exprime une identité. Par le biais de différents projets de coopération, la ville de Fort-de-France veut être le lieu où l'identité caribéenne de la Martinique doit être non pas seulement proclamée, mais renforcée et célébrée. Ce préalable implique que la coopération consistera essentiellement à valoriser la richesse première de la Caraïbe, à savoir sa culture.

La coopération culturelle menée par la Ville entre en synergie avec les actions engagées par les autorités régionales dans le domaine économique<sup>24</sup>. En effet, la culture peut être un socle pour la coopération économique. Elle favorise des rapprochements sur des bases pérennes et permet d'éviter que des partenariats basés uniquement sur des intérêts mercantiles n'explorent quand ceux-ci ne convergent plus.

La nécessité de développer des emplois apparaît toujours comme fondamentale, les projets de coopération culturelle veilleront aussi à répondre à cette exigence.

#### *Développer les échanges dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme*

Si l'architecture de la ville témoigne d'une identité résolument caribéenne, il convient de la conforter en développant des échanges d'expériences avec des urbanistes et architectes de la Caraïbe, autour d'un thème particulier : Fort-de-France. La réhabilitation de Fort-de-France induira de nombreux chantiers, il est naturel d'associer des concepteurs caribéens à cette reconquête de la ville. Fort-de-France se positionne ainsi comme un laboratoire concret de l'architecture et de l'urbanisme dans la Caraïbe.

---

<sup>24</sup> Il faut aussi mentionner la Ville du Lamentin qui a une très longue expérience de la coopération régionale, dans différents domaines, et développe des liens privilégiés avec Cuba.

### *La culture, un pilier de l'attractivité de la Caraïbe*

La Caraïbe ? Un espace d'une créativité sans égale qui compte pas moins de 5 prix Nobel, dont 4 en littérature. Rapporté à la population de ces petites îles, il s'agit d'un fait exceptionnel. Appartenir à un milieu humain si créatif est un atout majeur qu'il s'agit de valoriser. Tel est le rêve de l'écrivain de Porto-Rico Mayra Santos : « ***Si nous regardons bien, la Caraïbe vit mieux de sa musique, de son art, de sa littérature, de sa danse et de son théâtre que de tout autre produit manufacturé ... La musique et la chanson sont l'enseigne caribéenne au niveau global. La littérature et l'art visuel les suivent de près. Il ne manque que de créer une industrie du cinéma...Et je rêve d'une Caraïbe contente de son hybridité multiculturelle, qui ne demande pas d'excuses pour son traumatisme, mais le célèbre....Je rêve d'une Caraïbe qui, à partir de sa fragmentation, à partir de ses fuites, à partir de son ignorance ... produise plus de culture de masse, et l'exporte... Je ne crois pas qu'on puisse nous donner un autre ordre que le rythme. Et le rythme est répétition. J'ai aveuglément confiance dans le fait que le rythme des cultures caribéennes est déjà établi. ...Une Caraïbe avec plus de texte , plus de musique et plus d'art et avec une plus grande exposition globale de ses produits culturels : tel est mon rêve, tout simplement. Pourvu qu'il se réalise.... »***

**La culture peut être un pilier de l'attractivité de la Caraïbe.** La Ville de Fort-de-France, opérateur culturel majeur, peut jouer un rôle essentiel pour le rayonnement de la culture caribéenne avec des retombées qui dépassent le seul champ de la création artistique. La Ville de Fort-de-France vient de lancer un projet intitulé « Art et urbanité dans la Caraïbe » qui invite les artistes caribéens de différentes disciplines à investir l'espace urbain. Des projets audacieux peuvent être créés, avec à la clé une solide valorisation touristique de l'offre Caraïbe. C'est encore une façon d'allier l'économique à la Beauté.

La Martinique est souvent présentée comme une vitrine de l'Europe dans la Caraïbe. L'ambition de Fort-de-France est de faire découvrir à l'Europe cette profusion de beautés inouïes qui sont la richesse de la Caraïbe.

### *A travers l'échange, renforcer le dynamisme sportif exceptionnel de la Caraïbe*

Les jeux occupent une place primordiale dans le monde moderne. De plus en plus, le sport s'édifie en véritable industrie, et sert de locomotive à la puissante économie médiatique. Compte tenu du dynamisme sportif exceptionnel qui caractérise la Caraïbe, l'existence au monde de ces petites îles apparaît souvent à la faveur d'exploits sportifs. Développer les échanges sportifs avec les pays voisins est un enjeu essentiel, y compris sur le plan économique. La ville de Fort-de-France va favoriser les échanges entre les jeunes sportifs des quartiers foyalais et ceux des îles voisines pour une émulation réciproque et un élargissement de leur horizon caribéen. En lien avec la stratégie touristique de la ville qui

visé à promouvoir des évènements, l'organisation de manifestations sportives de haut niveau ouvertes sur la Caraïbe sera aussi encouragée.

### *La lutte contre l'errance, la délinquance urbaine, la toxicomanie*

Les villes caribéennes sont toutes confrontées à des degrés divers, aux phénomènes de violence urbaine. Il est essentiel de développer des échanges d'expériences entre villes confrontées aux mêmes fléaux et pour lesquels la réponse à apporter tient aussi compte de facteurs culturels.

### Eléments de méthode

#### *Les règles de l'UE devraient être proportionnées à la réalité des pays environnant les RUP.*

Dans un contexte géographique où parmi les pays tiers, se trouvent des PIB parmi les plus bas au monde, la contrainte faite aux pays tiers de cofinancer des opérations (même de façon indirecte) peut s'avérer disproportionnée.

De même, l'Union européenne met en exergue la coopération entre villes. Dans le contexte caribéen, cet axe, théoriquement pertinent, peut aussi s'avérer inefficace. En effet, à l'instabilité politique s'ajoute souvent le manque de moyens des administrations, du secteur public en général. Dans l'objectif de développer un partenariat pérenne et structurant, il peut être aussi pertinent de favoriser la coopération entre villes et opérateurs privés.

## **AXE V RENFORCER LA CAPACITE ADMINISTRATIVE**

*Cette priorité est un préalable essentiel pour la reconquête de la ville.*

La Ville de Fort-de-France, avec 3500 salariés, est le premier employeur de la Martinique. Par ailleurs, elle consacre une part importante de son action aux œuvres sociales. En dépit de ce double constat, la ville de Fort-de-France n'a jamais pu bénéficier de l'intervention du FSE pour une meilleure employabilité de son personnel.

Pour la période de financement allant de 2007 à 2013, la Commission européenne propose qu'une priorité soit accordée à l'efficacité administrative pour les régions relevant de l'objectif de convergence.

Aussi, une aide en matière d'ingénierie, au renforcement de la capacité d'expertise sera essentielle pour aider la Ville de Fort-de-France à pallier ses carences administratives et à faire face au changement. Un soutien à la modernisation de l'administration - y compris par le recours aux NTIC pour la dématérialisation de ses services - sera également déterminant pour améliorer l'environnement du secteur économique et les services offerts à la population. Le FSE devrait également co-financer des actions liées à la formation du personnel, comme ce fut le cas pour des actions visant une meilleure employabilité du personnel du Conseil général programmées dans la mesure 8-6 du DOCUP 2000-2006. Cette mesure avait pu également bénéficier à certaines catégories du personnel du Conseil régional, après la reprogrammation du DOCUP à mi-parcours.

## CONCLUSION

Les équipements d'enjeu régional réalisés sur le territoire des villes, et destinés à dynamiser l'activité économique de l'île ne doivent pas faire oublier que les besoins spécifiques des villes sont criants. Or, en créant des conditions favorables au développement de l'activité économique, la satisfaction des besoins des villes contribue à l'attractivité du territoire régional.

Pour prévenir **les risques d'une désagrégation sociale** dans un contexte de crise de l'emploi structurelle, les arbitrages devront aussi tenir compte des **besoins réels des villes** et de leurs populations. Ceci implique qu'une approche quantitative<sup>25</sup> des besoins devra utilement éclairer la définition des choix stratégiques pour la prochaine période de financement.

La dévitalisation urbaine, si elle est particulièrement exacerbée dans la capitale, n'est pas propre à Fort-de-France et concerne d'autres quartiers (ou centres villes) dans la conurbation. De même, l'intervention des zones urbaines dans le développement régional ne se limite pas à l'enjeu de la revitalisation, bien qu'essentiel. Elle s'étend également aux questions cruciales du développement économique, du transport et de l'environnement, principalement traitées dans le cadre de l'intercommunalité.

Pour que les Fonds structurels contribuent au rattrapage en faveur des zones urbaines tout en renforçant la cohésion territoriale en Martinique, plusieurs conditions devront être réunies :

- En premier lieu, la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique et la Ville de Fort-de-France devront **directement** être associées aux discussions préalables à la préparation du futur programme opérationnel, et ceci, dès la phase cruciale d'élaboration du CRSN<sup>26</sup>. Plus qu'une revendication légitime, il s'agit d'une question de méthode pour garantir la pertinence et l'efficacité de la politique de cohésion en Martinique.

---

<sup>25</sup> Même indicative

<sup>26</sup> Jusqu'à ce jour, la capitale qui accueille près de 30% de la population et sur laquelle pèse de nombreuses charges de « centralité », n'a pu être associée à la mise en œuvre des programmes européens. Pour la CACEM, les enjeux sont encore plus criants.

- En deuxième lieu, le futur programme opérationnel devra explicitement décliner le principe d'un rattrapage urgent en faveur des zones urbaines.
- En troisième lieu, outre les axes sectoriels auxquels les zones urbaines peuvent émerger et dans lesquels la dimension urbaine devra être clairement explicitée (particulièrement pour ceux ayant un impact spatial), le futur programme devra contenir un dispositif souple en faveur de la revitalisation des zones urbaines, avec des mesures répondant aux enjeux spécifiques de la capitale.

Les zones urbaines, lieu de performance économique mais plaque sensible, car réceptacle des inégalités de développement du territoire, peuvent aussi être le lieu d'impulsion d'un développement global de l'île.

